

Samedi 19 juin 2027

La montée d'Uchon – 2^{ème} édition



Club Allure Libre
Gueugnon

Règlement Général

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, qui reste consultable, sur le site internet du Club Organisateur : www.calg-gueugnon.fr

1. **PARTICIPATION** : la montée d'Uchon est ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie **CADET**.

2. **SITE D'ORGANISATION** : L'organisation sera répartie sur 2 zones :

- **ZONE 1 – Auberge à La Tagnière**

- o Remise des dossards.
- o Parking
- o Départ de la course

- **ZONE 2 – Auberge à Uchon**

- o Ravitaillement d'après course
- o Remises des prix.
- o Arrivée de la course
- o Parking

3. **PARCOURS** :

Montée « La Tagnière – Uchon » par le Chemin des Ravelottes

5 km pour 370m de D+

Trace disponible sur Tracedetrail.fr

4. **RAVITAILLEMENT** :

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé à l'arrivée

Les auberges de la Tagnière (Auberge l'Hôte Antique) et d'Uchon (Auberge de la croix Messire) vous propose des repas d'après course sur réservation :

Auberge l'Hôte Antique : [03 85 86 13 07](tel:0385861307)

Auberge de la Croix Messire : [03 85 54 42 06](tel:0385544206)

5. **DEPART** :

Cette épreuve se disputera en **contre la montre**

Le premier départ sera donné à **19h00 précise**, puis toutes les **30 secondes**.

L'heure de départ de chacun des coureurs sera transmise par mail, **24h avant l'évènement**

Les coureurs devront se tenir prêt à proximité de la ligne de départ, 5 min avant leur heure de départ.

6. **SECURITE** :

Les parcours empruntant en partie des sentiers naturels, un balisage spécifique sera mis en place.

Le passage des coureurs est protégé aux intersections dangereuses, par des bénévoles.

Toutefois **la circulation n'est pas coupée pendant l'épreuve**. Les concurrents sont tenus de **respecter le code de la route** et de **courir à droite de la chaussée**.

Chaque participant est responsable de sa forme physique. Un service médical est assuré par la CROIX ROUGE et un médecin qui sont habilités à mettre hors-course tout concurrent qu'ils ne jugeraient pas en état de continuer l'épreuve.

7. **CLASSEMENTS - RECOMPENSES et REMISE DES PRIX :**

Les différents classements seront affichés sur place.

Seront récompensés :

3 premiers masculins scratch

3 premières féminines scratch

Meilleur jeune Homme et Femme (Cadet et junior cumulé)

La remise de ces récompenses se fera une fois le dernier concurrent arrivé

Présence indispensable des lauréats.

8. **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr/> **Pour être valable, le PPS doit être au maximum daté de moins de 1 an à la date de la manifestation .**

Pour les Coureurs mineur(e)s : Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.
- D'un questionnaire santé, l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

9. **INSCRIPTIONS/TARIFS :**

Les inscriptions sont à faire sur : <https://fr.milesrepublic.com>

Inscriptions uniquement en ligne jusqu'au vendredi 18 juin 2027 à 17h, Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne pourra être faite sur place.

Ouverture des inscriptions prévue le **15 septembre 2026**

Tarifs :

Du 15 septembre 2026 au 24 décembre 2026**10 €**

Du 25 décembre 2026 au 18 juin 2027**13 €**

10. **REMBOURSEMENT :**

Du fait d'événements imprévisibles précédant l'épreuve (maladie, décès, problème familial ou professionnel...), un coureur engagé peut être contraint de renoncer à sa participation, Il pourra alors demander le remboursement de son inscription ; ceci ne pourra se faire que sur fourniture d'un justificatif de l'organisme compétent et uniquement dans la période du 1^{er} juin au 18 juin 2027.

11. RESPECT DU SITE :

Important

- a) Il est demandé à chacun de respecter le site ainsi que la faune et la flore, aucun déchet ne devra être laissé le long du parcours et sur les lieux de départ et d'arrivée
- b) Pour ne pas déranger les animaux domestiques dans les prairies et également par respect pour les autres participants, **les chiens, même tenus en laisse, ne seront pas admis sur les parcours.**

12. ASSURANCES :

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes, 22 rue de la Liberté, 71130 Gueugnon.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13. INFORMATIQUE et LIBERTES :

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par l'intermédiaire de l'Organisation, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de le signaler par écrit à Club Allure Libre, Mairie, 71130 Gueugnon en indiquant votre nom et le nom de l'équipe du bulletin d'inscription.

14. CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires, envoyer un mail à :

cluballurelibregueugnon@gmail.com

d-click@outlook.com